

Dispositif CLAIR :

Motion déposée par l'Ecole émancipée, CAN du 30 mars 2011

Le SNES développe depuis la création du dispositif CLAIR ses analyses à travers la presse syndicale, il anime des stages syndicaux sur la question, il alerte les personnels sur les dangers liés au dispositif et à son extension, il multiplie les moyens d'actions (recours juridique, appels intersyndicaux, ...)

Toutes les actions du SNES ont permis la prise de conscience de nombre de collègues en établissement CLAIR de la nocivité du projet ministériel (cf. la votation organisée par le S3 d'Aix-Marseille).

Aujourd'hui, le MEN poursuit cependant dans sa volonté d'étendre les CLAIR aux écoles d'abord (ECLAIR), aux établissements RAR, et à d'autres non encore labellisés...

Cette extension se fait au mépris d'une réelle politique d'éducation prioritaire dont elle signe la fin ; elle se fait également dans la plus grande opacité (les listes d'établissements concernés sont cachées, les critères sont différents d'un recteur à l'autre...) et rien ne prouve que la généralisation de ce dispositif à tous les établissements ne soit pas le projet du gouvernement. En effet, généraliser le recrutement local, les postes à profil, les préfets des études, la dénaturation des missions, l'autonomie et l'expérimentation débridées, c'est-à-dire la déréglementation à tous les étages, tout cela ne serait pas sans intérêt pour le MEN...

Le dispositif CLAIR ne se limite donc pas aux seuls établissements touchés pour l'instant, mais il concerne l'ensemble de la profession visée et menacée par la destruction du métier et du statut qu'implique CLAIR. C'est à l'échelle de la profession tout entière qu'il faut réagir pour mettre un coup d'arrêt à l'extension de ce dispositif.

C'est pourquoi :

- Le SNES fera de cette question un enjeu central du colloque des 4 et 5 avril
- Il diffusera massivement une pétition nationale pour demander la suppression du dispositif CLAIR : il appelle tous les collègues en collège ou en lycée, en CLAIR ou non, à signer et faire signer la pétition.
- Il prendra tous les contacts au sein de la FSU, auprès des organisations syndicales en dehors de la fédération et auprès des fédérations de parents d'élèves pour que cette démarche soit la plus unitaire possible, qu'elle rassemble les collègues du premier, du second degré et les parents pour faire échec au dispositif.

Dans l'immédiat, afin d'empêcher sa mise en œuvre, **le SNES appelle les collègues à ne pas candidater sur les postes à profil, à refuser les fonctions de préfets des études, à refuser de signer les lettres de missions** ; il se tient à disposition des collègues pour leur apporter son aide et son soutien dans cette action de résistance.